

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 07 DEC. 2023*
- *publication le : 07 DEC. 2023*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	21 novembre 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	21 novembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER
Présents en visio-conférence	2	Éric STRAUMANN – Odile UHLRICH-MALLET
Procurations	5	Gérard HUG, procuration de Lucien MULLER Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Myriam PARIS, procuration de Bertrand BURGER Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	3	Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLOU – Nicolas BRUTIN

BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget 2024 est équilibré à hauteur de 3 562 607 € se répartissant entre :

- Une section de fonctionnement de 153 200 € ;
- Une section d'investissement de 3 409 407 €, à noter qu'un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 3 235 399.60 €.

Une présentation synthétique du budget 2024 est annexée à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

APPROUVE, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, le Budget Primitif 2024.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

